

Mairie de Pignans

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL.87/2024

DATE DE LA CONVOCATION :

29 octobre 2024

DATE DE PUBLICATION :

06 novembre 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 4 novembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 25

Membres présents : 21

Nombre de votants : 23

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

*M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne
M. CAMARA Célestin donne pouvoir à M. HURET David*

Etaient absents :

*Mme MARTIN Pascale
M. HERAUD Jean-François*

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme NICODEMO Mélissia ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE LA CRECHE
COMMUNALE CONFIE A L'ODEL VAR**

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 28 novembre 2012 et afin de répondre aux besoins d'exploitation du service public de la crèche, le Conseil municipal avait décidé de mettre en place une gestion déléguée de celui-ci.

La mission consiste à accueillir des enfants de 2,5 mois à 6 ans dans un bâtiment communale situé rue des Cliquesses pour une capacité de 29 enfants. Le contrat prévoit un accueil permanent en crèche et un accueil occasionnel en halte-garderie et en périscolaire par un personnel qualifié : éducatrice, animatrices, auxiliaires de puériculture.

Depuis le 26 août 2019, la délégation du service public de la crèche a été confiée à ODEL Var. Le contrat prenant à fin le 23 août 2024, il a été signé un premier avenant d'une prolongation de 6 mois (délibération n° 47/2024 en date du 29 avril 2024). A la suite de multiples échanges avec le titulaire et la Caisse d'Allocations Familiales, il apparaît nécessaire de prolonger le contrat jusqu'au 1^{er} août 2025 de manière à ne pas impacter les familles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande publique et notamment l'article R3135-1,

VU la délibération n°47/2024 en date du 29 avril 2024

CONSIDERANT que la nécessité de prolonger le contrat d'exploitation du service public de la crèche communale confié à ODEL Var jusqu'au 1^{er} août 2025

ET APRES en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 :

DE SE PRONONCER favorablement sur le projet d'avenant n°2.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de prolongation du contrat d'exploitation du service public de la crèche communale confié à ODEL Var.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 23 UNANIMITE

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NICODEMO Mélissia

Secrétaire de Séance



BRUN Fernand

Maire



Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20241104-DEL87_2024-DE

